

# Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Unités d'aménagement 083-51, 084-62 et 084-51

*Valérie Pellerin ing.f.*

*12 décembre 2019*

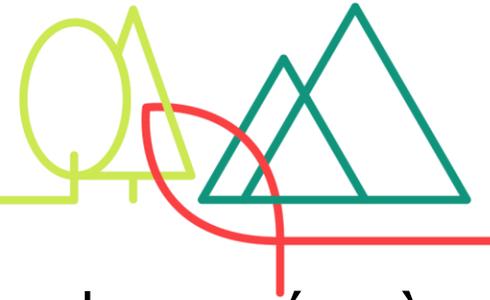


Ministère des Forêts,  
de la Faune et des Parcs

Québec 

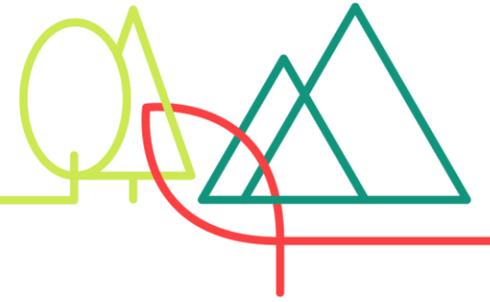
# Objectifs de la rencontre

---



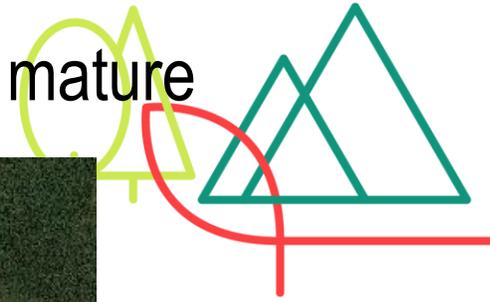
- Informer les membres de la TLGIRT sur la planification forestière des années à venir
- Permettre aux membres de faire des liens avec ce qui fut convenu au PAFIT

# Rappel : Planification forestière

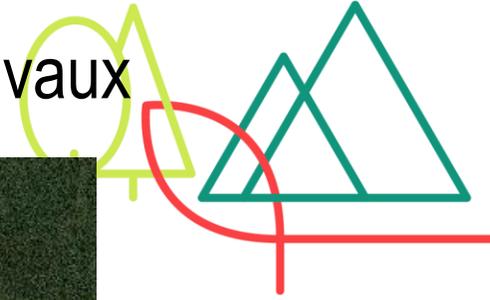


- **Plan général, stratégique, descriptif (PAFI tactique)**
  - Description du territoire
  - Enjeux (TLGIRT, écosystémiques, autochtones, etc.)
  - Stratégies d'aménagement selon les peuplements
- **Plan cartographique, visuel, concret (PAFI opérationnel)**
  - Travaux qui pourraient être réalisés (les potentiels)
  - Chemins à construire ou à réparer
- **Programmation annuelle (PRAN)**
  - Travaux à réaliser par les compagnies forestières ou secteurs à mettre aux enchères pour une année d'exploitation

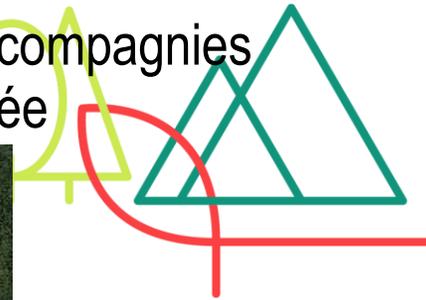
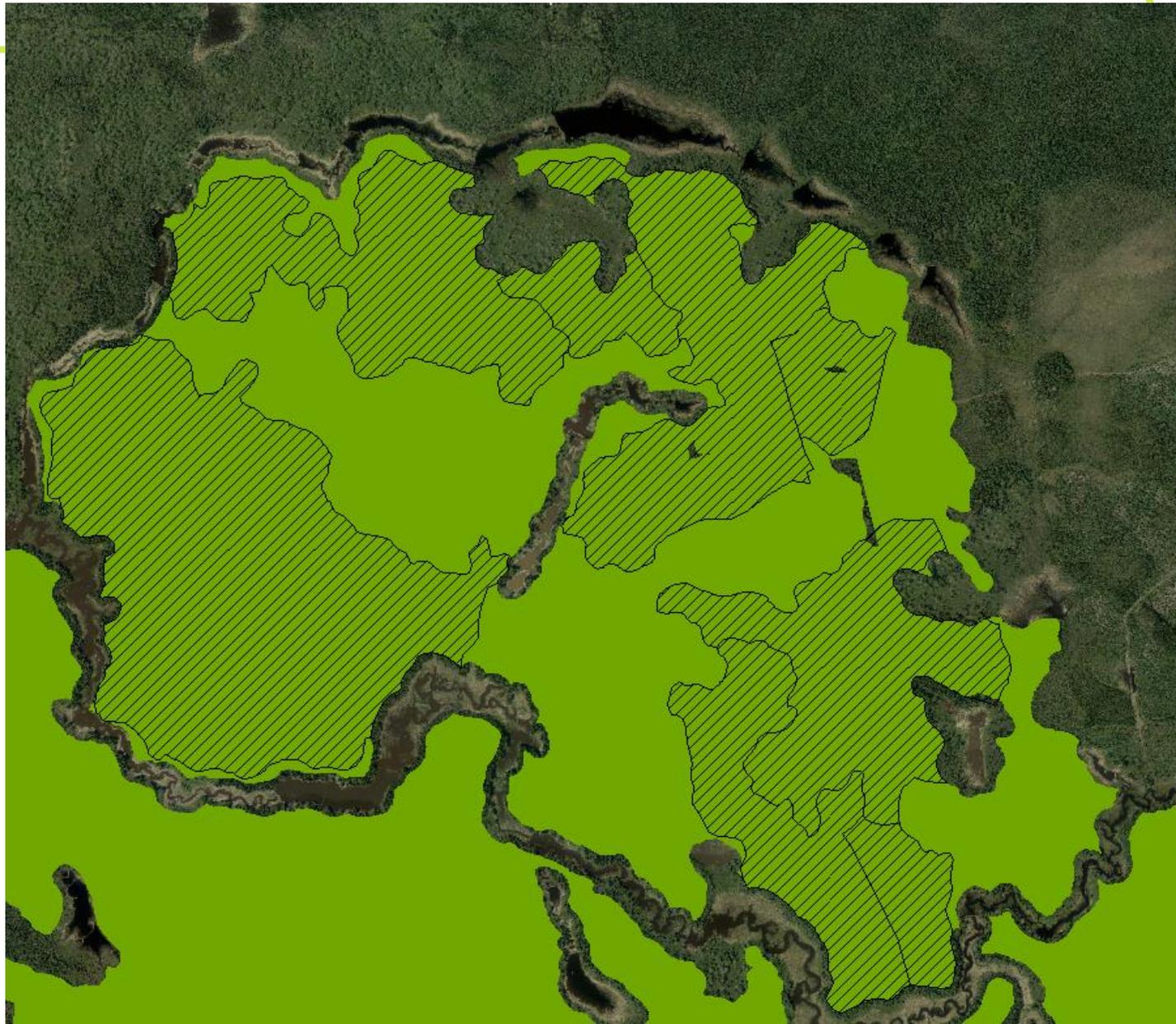
Planification grossière : cibler les secteurs où la forêt est mature



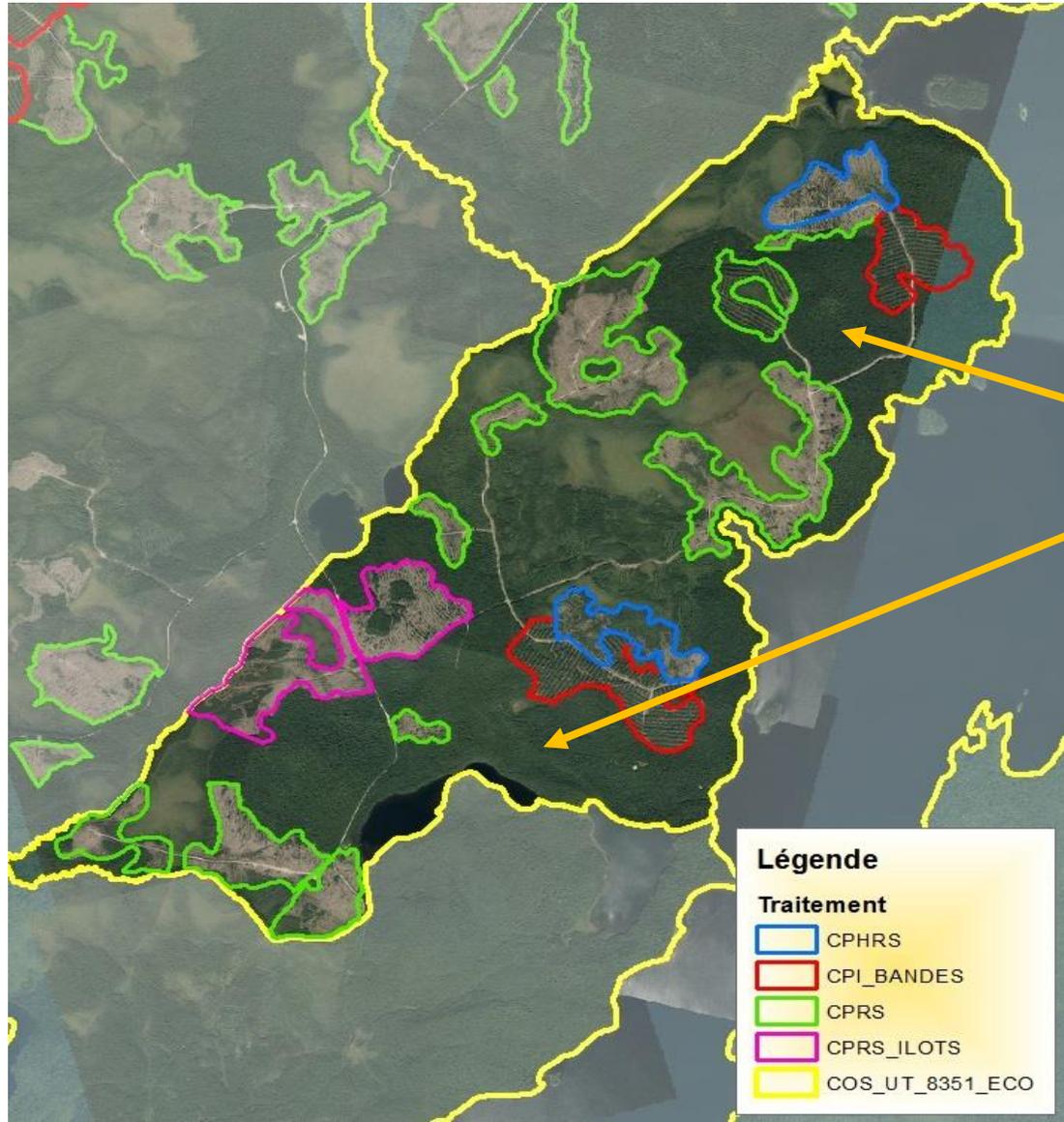
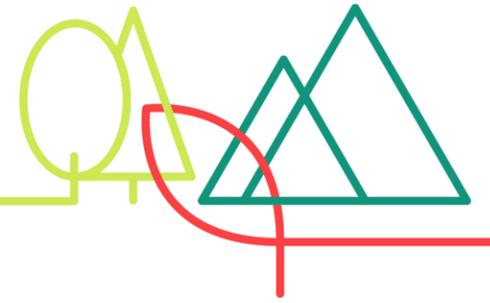
PAFIO : les secteurs présentant un potentiel pour des travaux



PRAN : les inventaires terrain ont été réalisés, le diagnostic est posé et les compagnies forestières ou le BMMB les ont sélectionnées pour une année donnée



# Différents types de coupes forment le paysage



Forêt résiduelle maintenue à l'échelle du COS  
(Peuplement de 7 mètres et plus)

## Légende

### Traitement

- CPHRS
- CPI\_BANDES
- CPRS
- CPRS\_ILOTS
- COS\_UT\_8351\_ECO

# Rappel de la réglementation applicable (RADF)



**Art. 3** Aucune activité d'aménagement forestier ne peut s'effectuer sur les lieux et territoires suivants:

- 17° un site de villégiature isolée ou autre terrain loué en vertu de l'article 47 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1);
- 18° un site de villégiature regroupée;



**Abri sommaire** : terrain loué couvrant une superficie de 100 m<sup>2</sup>. Aucune lisière boisée.

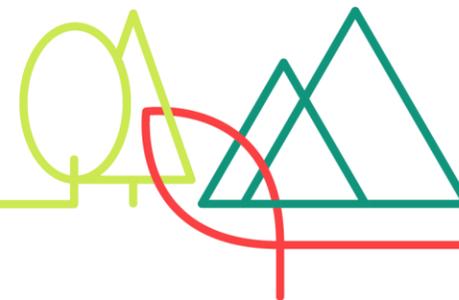
**Site villégiature regroupée** : Une lisière boisée d'au moins 60 mètres de largeur doit être conservée autour du terrain identifié comme site de villégiature

Source des données : *données numériques de l'affectation du territoire*

## Objectif

- Préserver l'intégrité d'un lieu ou d'un territoire particulier

# Rappel de la réglementation applicable (RADF)



**Art. 12** Un encadrement visuel de 1,5 km doit être conservé le long des circuits ou routes touristiques et autour des lieux et territoires suivants:

1. une halte routière;
2. une plage publique;
3. un site de quai avec rampe de mise à l'eau lorsqu'il comprend dans ses aires de services, des installations de restauration et d'hébergement;
4. un site ou un lieu projeté, visé aux paragraphes 2 et 3, et indiqué dans un plan régional de développement du territoire
5. Un site patrimonial déclaré par le gouvernement en vertu de la loi sur le patrimoine culturel

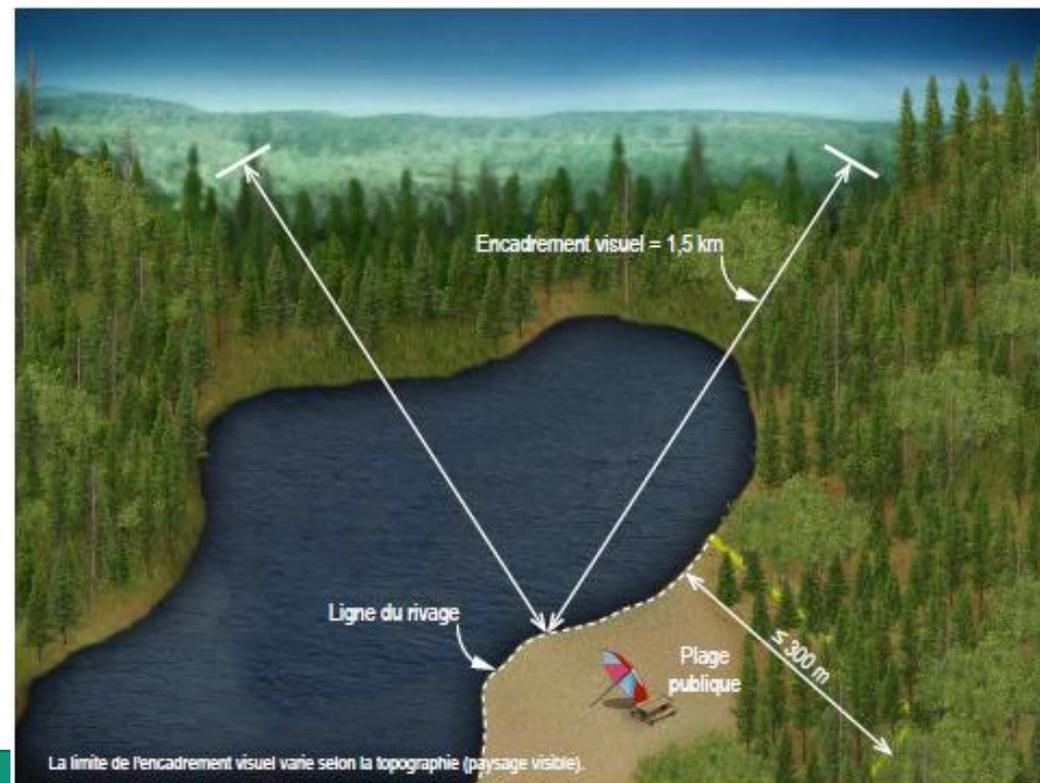
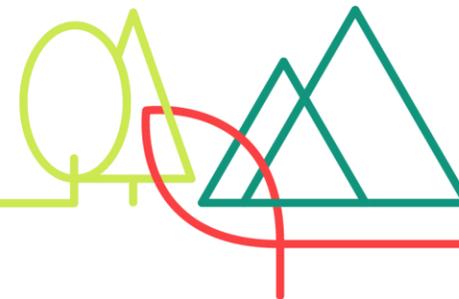


Figure 12A Encadrement visuel autour d'une plage publique

## Objectifs

- Maintenir la qualité des paysages
- Concilier les différentes activités se déroulant en forêt
- Contribuer à la qualité de l'expérience vécue en forêt
- Concilier les activités d'aménagement forestier avec la protection du patrimoine culturel

# Rappel de la réglementation applicable (RADF)



**Art. 13** Un encadrement visuel de 3 km doit être conservé autour des lieux et territoires suivants:

- 1° une base de plein air;
- 2° un belvédère;
- 3° un camping aménagé comportant au moins 8 emplacements de camping;
- 4° un établissement d'hébergement;
- 5° un périmètre urbain;
- 6° un poste d'accueil;
- 7° un site de villégiature complémentaire;
- 8° un site de villégiature regroupée;
- 9° un site ou un lieu projeté, visé aux paragraphes 1 à 4, 6 à 8 et 10, et indiqué dans un plan régional de développement du territoire public intégré des ressources et du territoire.
- 10° une station de ski alpin.

## Objectifs

- Maintenir la qualité des paysages
- Contribuer à la qualité de l'expérience vécue en forêt

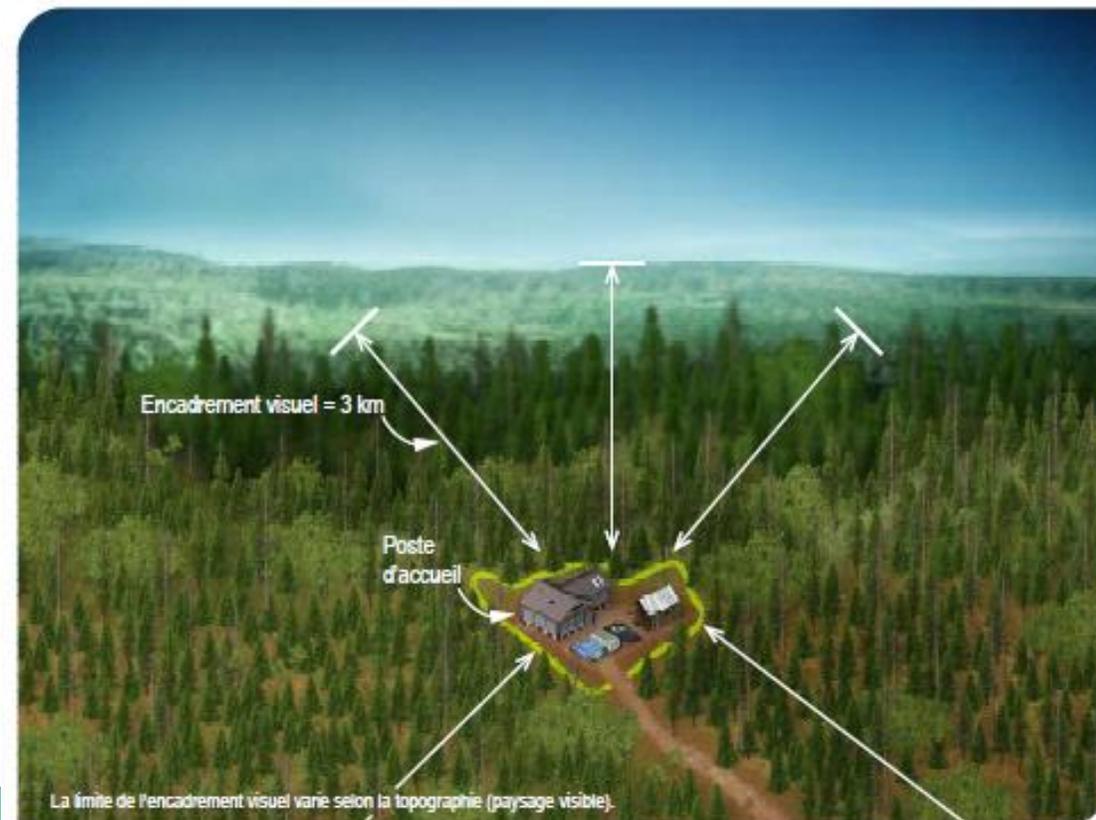
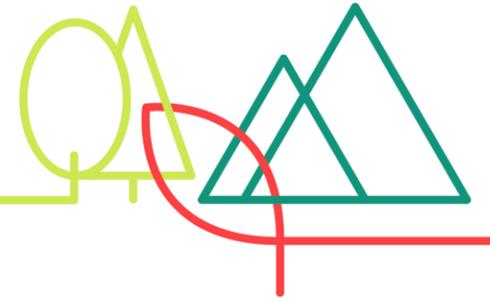
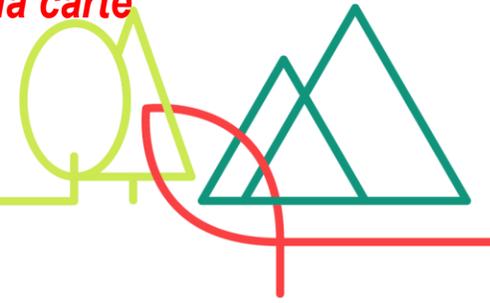


Figure 13A Encadrement visuel autour d'un poste d'accueil

# Phase de participation avec la TLGIRT



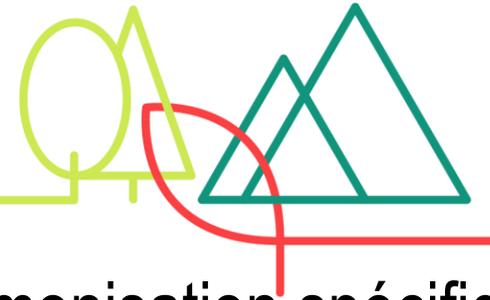
- Site pour la phase de participation TLGIRT :  
<https://dgr08.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=cf076a9362474e81a4a2444d64b5202e>  
Identifiant : **TGIRT\_DGR08**  
Mot de passe : **Agolregion08**
- Vos commentaires sont attendus le 24 janvier 2020



# Carte interactive

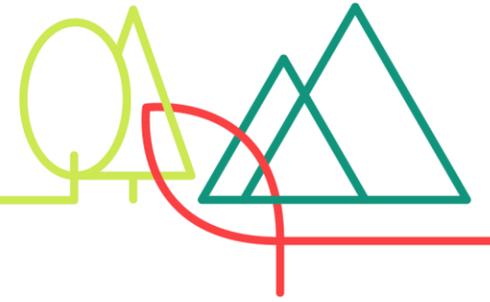
- Page d'accueil est une carte de la région.
- Plus on zoom avec le « + » ou la roulette de souris, plus il y a du détail et des informations (ex : nom de lac, chemin secondaire, etc.)
- Dans l'icône  on retrouve différents documents de support (ex : glossaire illustré des travaux en forêt, coordonnées du MFFP, **lien vers Forêt ouverte**, etc.)
- Dans l'icône  il y a plusieurs choix d'informations à visualiser, suffit de les cocher. Elles apparaîtront ensuite dans l'icône 
- Avec l'icône  vous pouvez partager (envoyer) la carte à un ami par courriel, Facebook ou autre
- Avec la loupe  vous pouvez rechercher un nom de lac, de ville, de chantier, etc.
- Formulaire géoréférencé

# Consultation publique du PAFIO



- Rappel : la consultation permet de convenir des mesures d'harmonisation spécifiques avec les utilisateurs, si nécessaire
- Consultation se tiendra du **10 février au 5 mars 2020**
  - Soirée d'information à Val-d'Or : 13 février 2020
  - Soirée d'information à Senneterre : 11 février 2020
- Quels sont les moyens utilisés pour diffuser l'information?

# Consultation publique



Transmission de l'information, par courriel, à toute personne ayant préalablement fait la demande au MFFP (registre qui contient env. 300 noms)

Présentation des PAFIO aux 4 TLGIRT de la région

Diffusion d'un communiqué de presse

Parution d'un avis public personnalisé dans les journaux de quartiers de la région (~40)

Entrevue à la radio

Parution d'un avis public dans le journal régional (l'Éclat) et dans les journaux locaux (le Reflet Témiscamien et les 4 Citoyens)

Publication sur différentes page Facebook (MFFP, AFAT, associations diverses, etc.) et relais de l'information via d'autres contacts

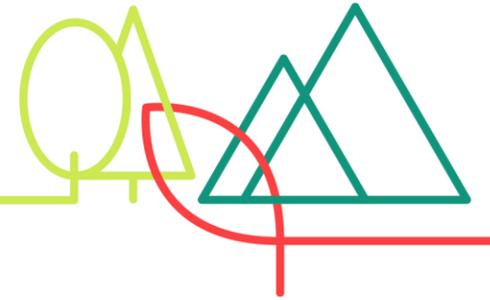
Transmission de feuillets d'information, par le MFFP, aux détenteurs de baux de terrains de piégeages via leur renouvellement

Mise en ligne d'une carte interactive pour diffusion des PAFIO au grand public

Transmission de feuillets d'information, par les Villes/MRC, aux détenteurs de baux d'abris sommaires et de baux de villégiatures via les comptes de taxes

Rencontres d'information dans les 6 grandes villes de la région

# Consultation publique

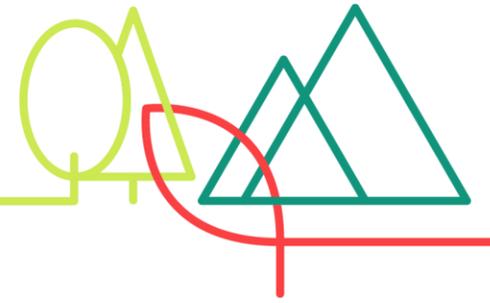


- Différentes façons d'émettre un commentaire :
  1. **Internet** : carte interactive pour visualiser les travaux et formulaire en ligne disponible <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp>
  2. **Bureaux du MFFP** : formulaire papier ou accompagnement pour la carte interactive
  3. **Courriel** : [abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca](mailto:abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca)
  4. **Lettre** : adressée au MFFP
- Choisir le moyen de communication le plus approprié afin de bien exprimer vos préoccupations

# Traitement des commentaires



- *MRC produit un rapport regroupant les commentaires émis et le transmet au MFFP*
- *MFFP :*
  - *Envoie un accusé de réception à chacun des organismes ou individus qui a émis un commentaire*
  - *Analyse les commentaires et rencontre les demandeurs au besoin*
  - *Transmet une lettre de réponse (ou un compte-rendu) à chacun des organismes ou individus qui a émis un commentaire*
  - *Fait un retour auprès de la TLGIRT*
  - *Rédige un rapport de suivi régional et le rend disponible sur Internet (réponses aux commentaires)*



Avez-vous des questions?

Merci beaucoup!